

Titre : Sollicitation défenseur des Droits

Rubrique : Juridique

Problématique :

Les DDD sont sollicités par des patients qui présentent leur version des choses. Les représentants du défenseur des droits agissent sur saisine du patient et dans son intérêt. Mais tous les représentants du DDD ne connaissent pas très bien le fonctionnement de nos unités

Procédure proposée par l’APSEP :

Répondre de préférence par courrier de façon factuelle. Suivi effectif du patient voire nombre et dates de consultations. Courrier qui ne doit pas contenir d’informations médicales.

Rappeler au besoin les modalités de communication entre l’USMP et les patients et les procédures pour que le patient puisse nous joindre.

Rassurer en remerciant d’avoir communiqué les difficultés du patient

Il est souvent utile de rencontrer en amont le DDD qui intervient dans l'établissement pour lui proposer une rapide visite du service et lui exposer nos difficultés générales du genre blocage de mouvements, absence de surveillants, problèmes d’extractions, respect de la confidentialité, du consentement etc...

Auteurs Béatrice Carton date 30/04/2024